

NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»

«rue»

«CP» «Ville»

Compte : «compte»

Voix : «voix»

Cesson, le 15 février 2003

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATION DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément au Titre II, article 9, 8e de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association se tiendra le :

VENDREDI 04 AVRIL 2003 A 21H00

Salle SODBURY

Cesson

Venez nombreux à cette Assemblée, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

Attention : le jour où votre Délégué de Rue vous présente pour émargement cette convocation -si vous n'êtes pas sûr de venir- **remettez immédiatement le pouvoir ci-joint complété à votre Délégué de rue.** Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

Vous pouvez donner votre pouvoir à tout autre copropriétaire, hormis le Président.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint ou non.

Au cas où il ne le serait pas, **une seconde réunion se tiendra le : VENDREDI 25 AVRIL 2003, MEME HEURE, MEME LIEU.**

Ordre du jour :

2002

Approbation des rapports moraux

Bilan financier de l'année 2002

Quitus au comité sur la gestion 2002

2003

Approbation du budget 2003

Questions diverses

Annexes :

Rapports moraux

Rapport financier

Projet de résolutions

Liste des membres du Comité

Pouvoir

Pot de l'amitié

Le Président.
Georges Naline

P.S.: l'Association "Cœur de la plaine" nous a demandé de pouvoir échanger avec les habitants de Nouveau Village à la suite de notre A.G. Le Comité Syndical unanime a répondu positivement à cette demande. Vous trouverez leur communiqué joint à cette convocation.

RAPPORTS MORaux

ESPACES VERTS

MME MADELEINE BRET, M. MAURICE NAIL

L'année a été marquée par les élagages :

- les grandes haies autour de l'école Jules Ferry et rue de Montdauphin
- d'un certain nombre d'arbres

Ces travaux ont été exécutés par une entreprise extérieure.

Beaucoup de copropriétaires demandent des élagages. Ces demandes sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée mais aussi selon la dangerosité de l'arbre signalé, l'ancienneté du précédent élagage (durée entre deux élagages : 10 ans minimum) et le budget disponible. La décision est prise en comité.

Les jardiniers ont effectué l'entretien normal des espaces verts : tonte, binage, petit élagage, taille des massifs et de tous les lauriers, replantation en particulier rue de Montigny, petit entretien de matériel.

Ils ont participé à la réfection des sentiers et ils ont posé des arceaux de sécurité à la sortie de certains sentiers pour mieux protéger les enfants (cela ne dispense pas ni les automobilistes ni les parents de leur vigilance).

ECLAIRAGE

M. CHRISTIAN BARENNES

Aucun nouveaux lampadaires n'a été installé courant 2002.

Il n'est pas prévu en 2003 de remplacement des derniers lampadaires verts (sauf gros problèmes).

Le seul investissement a été la pose d'un tampon de visite en fonte sur une boîte de dérivation place d'Aulnoy, près du lampadaire N°27. Cette boîte au sol était fermée par une plaque en ciment qui était brisée, donc facilement "visitable" par des enfants sur le chemin de l'école toute proche. Ce site se trouve donc sécurisé.

Une lanterne complète a été changée en mars, pour cause de malveillance, sur le lampadaire N°25.

Lors des travaux de réfection des sentiers dans la zone centrale : sentier avec bordures, les gaines contenant les câbles d'éclairage ont été soulevées quatre fois par la pelle mécanique, nécessitant l'intervention des équipes "Forclum" pour remise en état. Il a été constaté en présence des responsables des entreprises travaillant ou ayant travaillé sur le site : le manque de profondeur réglementaire des gaines en ces lieux précis. L'association n'est pas responsable de ces faits et n'a rien déboursé. C'est un problème entre les entreprises et la mairie de Cesson.

Nous recommandons plus que jamais à chacun d'être vigilant et de nous communiquer tout acte de vandalisme contre notre réseau d'éclairage, qui nous a coûté environ 300 € en 2002.

PRESERVATION DU STYLE

MME ANNE AMOUYAL

L'objectif du comité, à travers la commission "Préservation du style" reste celui des années précédentes – contribuer par sa vigilance et par des actions d'informations auprès des copropriétaires à maintenir la qualité de notre environnement architectural. – Le respect du style de notre résidence est la garantie de son unité et donc, de sa valeur patrimoniale.

Le fascicule "conseils à l'usage des habitants de Nouveau Village" a été remis à jour. Il est disponible au secrétariat et a été remis systématiquement aux nouveaux et aux délégués de rue.

Un jeu de "Fiches de style" a été publié (établi en juin grâce au travail de Monsieur Redeker) et est également disponible pour qui en fait la demande et distribué aux nouveaux.

Ces fiches techniques sont un descriptif - coté – des éléments caractéristiques d'origine de nos façades. Elles devraient être utiles à ceux qui entreprennent une rénovation, afin de respecter l'aspect "à l'identique" des éléments. Elles peuvent être communiquées aux entreprises comme base de référence. Ce travail sera enrichi en 2003.

Les nouveaux (20 mutations cette année) ont été invités à un pot au secrétariat de Nouveau Village fin septembre. Peu de présents. C'est dommage !

Heureusement nous apprécions tous aussi le travail indispensable d'accueil et d'informations avisées accompli par les délégués de rue et ... les voisins. C'est ce réseau de gestes et de convivialité qui contribuent aussi à rendre la vie agréable dans la résidence.

Quelques "dérives" au respect et à l'aspect extérieur des habitations existent, malheureusement, - y compris à l'issue de travaux récents - des propriétaires alertés s'efforceront sûrement de se mettre en conformité avec

les statuts... (Notons au passage que l'une des dérives observées récemment et très dommageable à l'harmonie des façades est l'absence de croisillons aux fenêtres à la française)

L'action judiciaire entreprise après l'Assemblée d'avril 2002 à l'encontre d'un copropriétaire (clôture interdite et emprise sur un terrain collectif) est toujours en cours.

L'architecte conseil : après l'Assemblée Générale de mars 2002, nous avons pris contact auprès d'un architecte acceptant la fonction d'architecte conseil auprès de l'Association, comme nos statuts nous en fait obligation. Nous présenterons au vote de l'Assemblée Générale 2003 la candidature de Monsieur Germain, du cabinet A.R.A. de Dammarie Les Lys. Ainsi pourront être données les solutions d'un professionnel aux questions posées aux copropriétaires par leurs projets de construction ou de rénovation.

L'actualisation des statuts nous est apparue nécessaire depuis un certain temps. C'est un travail collectif long et difficile. La révision promise des articles 6 et 7 ch. II relatifs aux constructions a été mise en chantier. Mais il semble préférable – plutôt que d'envisager une mise à jour partielle – de se placer dans l'optique d'une réactualisation plus générale

ESPACES LUDIQUES

MME ESTELLE LE GUENNEC

Un registre de maintenance a été ouvert. Des travaux d'entretien et des réparations ont été effectués :

* réfection du terrain de boules – c'est la grosse dépense de l'année et le responsable du dépassement du budget 2002. Un entourage en bois imputrescible a été réalisé par la société Vill'Equip pour un coût de 1607 € . La société Eurovia s'est chargée de fournir et d'épandre le matériau auto-drainant sur le sol du terrain.

Si le budget 2003 le permet, on peut envisager le remplacement du 2^{ème} jeu à ressort et de la maison en bois, ils présentent de nombreux signes d'usures et ne sont plus aux normes de conformités.

PISCINE

MM LUC NEGRI ET ANTOINE ROZIER

2002 : Fuiteset fin ?

L'année a commencé par une journée pleine d'entraide et d'enthousiasme pour tous les volontaires qui ont bravé des conditions météorologiques particulièrement pénibles pour venir refaire sa beauté de printemps à notre piscine. Nous leur renouvelons ici tous nos remerciements pour leur implication dans ce travail fastidieux mais absolument nécessaire.

Puis vint l'heure de la mauvaise nouvelle, la fuite toujours présente malgré tous les travaux réalisés l'année dernière se révèle être difficile à repérer. C'est une petite fuite persistante et continue.

Les grands moyens sont employés et après des tests de différentiels de pression, elle est enfin localisée. Nous avons effectué les réparations nécessaires avant l'ouverture de la piscine. Mais nous avons dû la fermer quelques jours pour réaliser la réfection des joints. Tous ces travaux ont été effectués sans dépassement du budget initial alloué pour les travaux. Enfin la piscine trouve son aspect définitif avec quelques réalisations d'embellissement autour de la douche et des plages.

La saison se déroulera sereinement, un seul absent de marque.....le soleil.

Surveillance et sécurité

L'équipe de Maîtres Nageurs est quasiment reconduite. Une exception, nous accueillons Yann en remplacement de Sylvie partie retrouver son soleil marseillais.

L'arrivée de Yann, pompier professionnel, restera dans les mémoires au travers de la séance de révisions des « gestes de premiers secours » qu'il nous délivrera devant les yeux très intéressés de certains d'entre vous. Cette année encore, l'équipe se sera montrée assidue, solidaire et attachée à appliquer les règles de fonctionnement que nous avons mises en place avec fermeté et discernement.

Bravo à eux .

A noter que l'utilisation du système automatique de traitement de l'eau nous a donné une souplesse de planification des MNS qui s'est traduit par un rallongement d'une semaine d'ouverture de la piscine, sans dépassement du poste salaires de notre budget.

Hygiène et qualité de l'eau.

Cette année encore, nous avons respecté les critères d'hygiène et de qualité imposées par les services sanitaires.

Toutefois, il nous reste quelques difficultés pour le traitement de l'eau l'eau de la pataugeoire. Cette dernière a parfois dû être fermée par intermittence pour retrouver les équilibres nécessaires.

C'est cet aspect qui devra faire l'objet de notre attention pour la saison à venir.

Pour l'année 2003 tous les travaux restant à effectuer seront fait sous garantie.

AMÉLIORATIONS :

Cette année, aucune modification particulière sur le réseau n'a été faite ; la perspective d'une télévision différente en cours d'étude a mis l'ajout de transpondeurs supplémentaires en attente. Les dernières annonces de Canal Satellite posent, pour l'avenir, le problème de la mise en conformité de notre installation.

INTERVENTIONS :

Sur appel(s) de copropriétaires, des interventions ont été faites : visite sur place, identification du problème, vérifications des installations, si possible dépannage, sinon demande d'intervention de notre prestataire prévenu par le responsable TV. Un bon nombre de visites ont permis de trouver par nos propres moyens des solutions aux problèmes rencontrés avec du matériel fourni et remboursé à Prestantennes.

Toutefois, le remplacement des câbles de raccordement entre bornes extérieures et entrées dans les maisons s'est avéré indispensable : rue d'Aulnoy (4 pavillons pris sous contrat d'entretien), rue de Quiers (10 pavillons) et rue d'Esblly (1 pavillon) soit 11 maisons pour une facture de 485 €.

Les modifications imposées par Canal Satellite ont nécessité une intervention hors garantie de Prestantennes (120 €).

L'ensemble des frais de TV n'a pas dépassé la demande de provision demandée pour cette année, ce que ne reflète pas le synoptique des dépenses ; Electricité, TV, sentiers étant confondus.

PANNES :

Depuis le 15 septembre nous sommes confrontés à des changements "à la volée" et sans aucun avertissement préalable de la part de Canal Satellite. **L'installation en elle-même n'y est pour rien** et votre serviteur se serait bien passé des propos peu amènes de certains copropriétaires : je subis et tente, au coup par coup, d'assurer la meilleure réception possible en parfaite entente avec Prestantennes dont je tiens à saluer ici la serviabilité et la parfaite aide fournie à moindres frais pour l'Association.

INCIDENTS :

Il avait été recherché des protections des bornes de distribution : l'esthétique des unes (barrières en métal) ou l'efficacité des autres (rondins ou grosses pierres) étant "relatives" m'ont fait adopter le statu quo en souhaitant ne pas à le regretter et que les coûts pour faire les réparations soient quasi nuls. Espérons ! ...

ÉVOLUTIONS :

Dans l'état actuel, Canal Satellite nous met devant le fait : effectuer le développement de notre capacité de réception "Canal+ / Canalsatellite" : il manque 3 transpondeurs, soit 3600 € (13,85 € par pavillon) pour l'année. (Voir devis en annexe). L'explication tient dans le fait que Canal Satellite a modifié ses plans de fréquences et de vitesses de transmission (63 chaînes impactées sur les 180 possibles). Grand village et d'autres installations du même types que la notre sont dans le même cas. (Je tiens à la disposition de qui le souhaite la liste des modifications, au dernier niveau, fournie par Canal Satellite).

LES NOUVELLES CHAÎNES ANNONCÉES SONT DANS CETTE LISTE ... (sans commentaire)

La possible installation du câble doit être prise en compte dans le choix de notre évolution de réseau TV par l'Assemblée Générale. Cependant, je reprendrai le vieil adage : "un bon tien vaut mieux que deux tu l'auras" ... et notre antenne se comporte très correctement malgré les vicissitudes qui lui sont infligées.

SENTIERS

M. MICHEL LOISEAU

L'assemblée générale nous a accordée le budget, le comité nous a confié la mission, la société Eurovia a été choisie pour la réalisation. Les travaux ont été effectués dans les délais et une rectification a été nécessaire sans appel à notre porte-monnaie comme prévue.

RAPPORT FINANCIER

M. JEAN-LOUIS DUVAL

Arrêté des comptes de l'exercice du 1 janvier au 31 décembre 2002

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget arrêté par l'assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu de prélever 26 451 euros sur nos réserves afin de ne pas trop augmenter nos appels de charges, l'exécution du budget permettra de ne prélever que 19 169 €.

Un nouveau budget vous est présenté avec une diminution de l'appel de charge de 3.72% par rapport à l'an passé. Et nous avons souhaité reconstituer légèrement nos réserves pour travaux futurs en prévoyant un solde positif de 4 514 euros.

BUDGET 2002 / 2003	2002 EN EUROS			2003 EN EUROS	
REVENUS	Réel	Budget	Écart	Budget	Var.
Ajustement euros	1				
Sentiers (Emprunts/Comptant)	128 390	145 000	16 610		-100.0%
Intérêt non soumis	1 877	2 300	423	1 000	-46.7%
Trimestre	140 015	140 015	-	134 810	-3.7%
TOTAL REVENUS	270 282	287 315	17 033	135 810	-49.8%
DEPENSES					
22 Aménagements ext.	165 305	176 400	11 095	3 600	
23 Mat. Agricole	-	1 000	1 000	2 400	
27 Mat. Bureau / Architecte	-	8 500	8 500	-	
Total 20 Investissements	165 305	185 900	20 595	6 000	-96.4%
30 Dépenses Générales					
301 Salaires Nets	6 552	6 450	- 102	6 900	5.3%
302 Charges Sociales	3 464	4 400	936	3 900	12.6%
31 Entretien Réparation	456	240	- 216	500	9.6%
32 Fournitures	1 110	1 000	- 110	1 200	8.1%
331 Affranchissement	484	480	- 4	530	9.6%
332 Télécom	223	375	152	250	12.2%
35 Assurances	1 576	1 560	- 16	1 700	7.9%
36 Divers Gardiennage / avocat	3 365	4 200	835	4 500	33.7%
Total 30 Dépenses Générales	17 229	18 705	1 476	19 480	13.1%
40 Piscine					
401 Salaires nets	8 294	8 300	6	8 500	2.5%
402 Charges Sociales	4 857	5 400	543	5 500	13.2%
41 Entretien Réparation	450	1 000	550	1 000	122.3%
42 Fournitures	2 817	1 300	- 1 517	2 900	3.0%
43 Eau	9 026	2 450	- 6 576	3 000	-66.8%
44 Electricité	1 497	1 300	- 197	1 550	3.5%
45 Pompes		600	600	600	
47 Télécom	225	230	5	235	4.4%
Total 40 Piscine	27 166	20 580	- 6 586	23 285	-14.3%
50 Espaces Verts					
501 Salaires nets	33 401	32 000	- 1 401	35 000	4.8%
502 Charges Sociales	29 463	26 800	- 2 663	30 200	2.5%
51 Entretien Réparation	856	1 070	214	1 150	34.4%
52 Fournitures	272	610	338	300	10.3%
53 Eau	328	305	- 23	350	6.6%
54 Carburant	712	1 220	508	740	3.9%
55 Engrais Phyto		150	150	150	
561 Plantations	1 291	1 500	209	1 500	16.2%
562 Elagage	2 066	1 500	- 566	3 000	45.2%
563 Dessouchage	1 000	460	- 540	460	-54.0%
564 Abattage		610	610	610	
57 Enlèvement Ordures	1 013	1 070	57	1 070	5.6%
Total 50 Espaces Verts	70 404	67 295	- 3 109	74 530	5.9%
58 Espaces Ludiques	2 451	457	2 455	400	-83.7%
60 Télévision Lumière					
62 Entretien Réparation	607	1 500	893	1 000	64.6%
651 Contrat Entretien TV	3 991	4 200	209	4 100	2.7%
Total 60 Télévision Lumière	4 598	5 700	1 102	5 100	10.9%
70 Local & Divers					
71 Entretien	65	300	235	200	208.6%
72 Matériel	392	300	- 92	400	2.0%
74 Electricité	1 367	1 530	163	1 400	2.4%
75 Divers	178	150	- 28	200	12.7%
76 Impôts	297	300	3	300	1.0%
Total 70 Local & Divers	2 298	2 580	282	2 500	8.8%
80 Rembt. emprunts					
Total 80 Rembt. emprunts		12 549	12 549		
TOTAL DEPENSES	289 452	313 766	24 314	131 295	-54.6%
SOLDE	19 169	- 26 451	- 7 281	4 514	

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village

12 bis, rue de Montdauphin 77240 Cesson

Téléphone : 01 64 41 82 82

ACTIF			PASSIF		
	31/12/02	31/12/01		31/12/02	31/12/01
Copropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	2 183.92	1 589.61	Réserves travaux futurs	41 520.12	72 706.98
Titres			Résultat de l'exercice	-19 169.14	-31 186.86
Total compte titres	397.00	397.00	Total Réserves	22 350.98	41 520.12
Comptes bancaires et de caisse					
Conversion francs - euros		.36			
Caisse	141.42	47.06	Copro. / emprunt sentier	2 967.79	
Compte Courant	1 912.15	356.51			
Livret	20 684.28	39 129.58			
Total des Comptes	22 737.85	39 533.51			
TOTAL DE L'ACTIF	25 318.77	41 520.12	TOTAL DU PASSIF	25 318.77	41 520.12
REVENUS / Ressources			DÉPENSES		
	2002	2001		2002	2001
Emprunts auprès de la banque	69 449.00		20 Investissements	165 304.94	51 987.20
			30 Dépenses Générales	17 228.69	17 923.23
			40 Piscine	27 166.13	17 907.68
			50 Espaces Verts	70 404.10	62 417.87
Revenus d'investissement	1 877.14	2 578.14	58 Espaces Ludiques	2 450.87	171.54
			60 Télévision Lumière	4 598.41	5 444.22
Paiement comptant sentier	58 941.00		70 Local & Divers	2 298.45	2 138.10
Trimestre	140 014.50	124 224.83	<i>Sous total 1</i>	289 451.59	157 989.84
			90 Frais financiers		
<i>Écart conversion euros</i>	0.81	0.01	<i>Sous total 2</i>	0.00	0.00
Perte de l'exercice	19 169.14	31 186.86	Résultat de l'exercice		
TOTAL REVENUS	289 451.59	157 989.84	TOTAL DÉPENSES	289 451.59	157 989.84
	2003	2002	Année	2003	2002
	254.84 F	264.68 F	1 Voix	38.85 €	40.35 €
	1 529.04 F	1 588.07 F	6	233.10 €	242.10 €
	2 293.55 F	2 382.11 F	9	349.65 €	363.15 €
	2 803.23 F	2 911.47 F	11	427.35 €	443.85 €
	3 312.91 F	3 440.82 F	13	505.05 €	524.55 €
	3 567.75 F	3 705.50 F	14	543.90 €	564.90 €
	3 822.59 F	3 970.18 F	15	582.75 €	605.25 €
	4 077.43 F	4 234.86 F	16	621.60 €	645.60 €
	4 332.27 F	4 499.54 F	17	660.45 €	685.95 €
Nombre de voix			-3.72%	Mensualité	Trimestre
3 470			1er trimestre 2003	3.50 €	10.50 €
Budget			2ème trimestre 2003	3.15 €	9.45 €
134 809.50 €			3ème trimestre 2003	3.15 €	9.45 €
			4ème trimestre 2003	3.15 €	9.45 €
			1er trimestre 2004	3.15 €	9.45 €

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2002

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'assemblée générale ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2002.

DEUXIEME RESOLUTION :AFFECTATION DES RESULTATS 19 169.14 €

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter les 19 169.14 euros de résultat de l'exercice au compte de réserves pour travaux futurs. Après affectation, ce compte présentera un solde créditeur de 22 350.98 euros.

TROISIEME RESOLUTION :APPROBATION DU BUDGET 2003

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2003, l'assemblée générale ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 38.85 euros pour une année et d'appeler 3.50 euros au premier trimestre et 3.15 euros pour les trois autres trimestres.

QUATRIEME RESOLUTION :FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2004

L'assemblée générale ordinaire fixe le premier acompte 2004 à 3.15 euros par trimestre et par voix et confirme que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

CINQUIEME RESOLUTION :ARCHITECTE

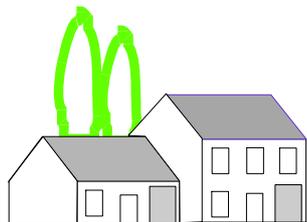
L'Assemblée Générale accepte la candidature de Monsieur GERMAIN, architecte DPLG du cabinet A.R.A. (Dammarié les Lys) comme architecte conseil de l'Association.

SIXIEME RESOLUTION :CABLE

Bien que n'ayant reçu aucune offre écrite de raccordement de la part de la société UPC France autorisée par l'autorité compétente à desservir par un réseau câblé les communes de Cesson et Vert Saint Denis, l'Assemblée Générale, en vertu de l'article 43, 2°, paragraphe 2, en son deuxième alinéa de la loi 86-1067 du 30/09/1986 modifiée, confirme la position que les membres du Comité Syndical ont prise au cours et à la suite des réunions d'information avec la société UPC France, à savoir le refus de concéder à la dite société la cession ou l'utilisation du réseau câblé dont l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitations de Nouveau Village est propriétaire

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale autorise le Président du Comité Syndical à signer un "contrat conjoint Grand Village et Nouveau Village" concernant l'utilisation, la gestion et l'entretien du réseau câblé dont l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitations de Nouveau Village est propriétaire, dans les conditions telles qu'elles ont été présentées ce jour à la présente assemblée.



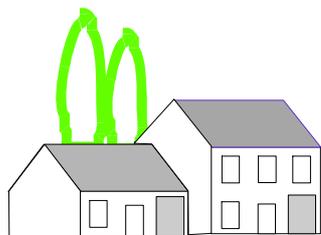
NOUVEAU VILLAGE

MEMBRES DU COMITE

Président	Monsieur Georges Naline	6, rue de Jossigny
Vice-Président	Monsieur Jean-Philippe Mazur	18, rue d'Esblly
Secrétaire	Monsieur Didier Baranton	9, rue de Champeaux
Trésorier	Monsieur Jean-Louis Duval	14, rue de Dagny
Espaces Verts	Mme Madeleine Bret M Maurice Nail	3, rue de Montigny 2, rue de Jossigny
Espaces Ludiques	Mme Estelle Le Guennec	13, rue de Champeaux
Piscine	Monsieur Luc Negri Monsieur Antoine Rozier	9, rue de Jossigny 18, rue d'Esblly
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien	18, rue de Guermantes
Réseau Câble	Monsieur Michel Loiseau	52, rue Montdauphin
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6, rue d'Esblly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5, rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Yvette Didion	

DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Baliteau	10, rue d'Aulnoy
Bréau	Madame Engel	8,, rue de Bréau
Champeaux	Madame Lespourci	rue de Champeaux
Dagny	Madame Mannechez	14, rue de Dagny
Esblly	Monsieur Barennes	6, rue d'Esblly
Favières	Monsieur Muzeau	10, rue de Favières
Guermantes	Monsieur Tiberghien	18, rue de Guermantes
Jossigny	Madame Negri	9, rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Ode	1 rue de Lieusaint
Montdauphin du 13 au 36	Madame Loosveldt	13, rue de Quiers
Montdauphin du 37 au 56	Madame Lequite	36, rue Montdauphin
Montigny	Madame Lentz	8, rue de Montigny
Nangis	Monsieur Minvielle	3, rue de Nangis
Quiers	Monsieur Chaplet	3, rue de Quiers



NOUVEAU VILLAGE

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis, rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82

Assemblée Générale Ordinaire du 04 04 2003 à 21h00 salle Sodbury, 77240 – Cesson

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e),

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte»

Émargement :

POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) :..... pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 04 04 2003 à 21h00 pour, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à le __.__.2003

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1),, ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis, rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82